

## 22.02.2019, par Laurence Girard

## L'Etat donne quitus à la FNSEA pour réduire le glyphosate.

L'usage de produits phytosanitaires fait l'objet d'un contrat entre les agriculteurs et l'Etat

La signature s'est faite sur le stand de l'Odyssée végétale au Salon de l'agriculture, porte de Versailles, à Paris, lundi 25 février. Le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, a posé son paraphe sur un « préambule » au « contrat de solutions ». Une démarche orchestrée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Ce « contrat de solutions » reprend les objectifs fixés par la loi et le gouvernement de réduction des produits phytosanitaires, soit une baisse de 25 % en 2020 et de 50 % en 2025. Quant au glyphosate, il s'engage sur « la sortie pour une majorité d'usages pour lesquels il existe des alternatives accessibles et viables d'ici fin 2020 ». Les signataires se disent prêts « à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour atteindre ces objectifs sans toutefois laisser les agriculteurs dans l'impasse ». Aucun objectif chiffré donc pour le glyphosate, comme le souhaitait la FNSEA.

Emmanuel Macron, qui prônait en 2017 un arrêt de l'usage du glyphosate d'ici à fin 2020, a depuis amendé sa position. Lors de son discours inaugural du Salon, samedi 23 février, il a rappelé sa « volonté » : « Sortir du glyphosate le plus rapidement possible, sous trois ans. » Mais en ajoutant que l'Europe a renouvelé l'autorisation pour cinq ans et qu'il ne souhaitait pas créer une différence avec les voisins en passant par une loi. Avant d'estimer que, « dans 85 % des cas, cette transition va d'ailleurs s'effectuer sous trois ans », misant « sur la mobilisation collective ».

Mobilisation collective qui prend donc la forme de ce « contrat de solutions » signé par 42 partenaires. Parmi eux, les grandes filières utilisatrices de produits phytosanitaires, comme celle du blé, de l'orge, du maïs, du colza, de la betterave, de la pomme de terre, de l'horticulture ou des fruits et légumes. Mais aussi les semenciers, les industriels des agroéquipements, l'industrie agroalimentaire, comme les fabricants de produits phytosanitaires.

## « Outil de promotion »

Une approche dénoncée par la Confédération paysanne. « Sous prétexte de répondre aux attentes sociétales, la FNSEA et ses partenaires ont conçu un redoutable outil de promotion de l'industrie phytopharmaceutique (l'UIPP), des industriels de l'agroéquipement (Axema) et des entreprises du

biocontrôle (IBMA), cosignataires de ce contrat. Car qui aurait pu croire que l'Union des industries de la protection des plantes, l'UIPP, lobby en chef des pesticides, signerait un contrat réduisant l'usage des produits qu'elle commercialise? », avant d'ajouter : « Nous dénonçons aussi la captation des financements que le tampon officiel du gouvernement sur ce contrat pourra permettre. » L'Etat s'est dit prêt à reverser les excédents de la redevance pour pollution diffuse pour financer la démarche.

Le même jour, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a annoncé le lancement d'une étude pour trancher la controverse sur la dangerosité du glyphosate. Alors que cet herbicide avait été jugé « probablement » cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'Organisation mondiale de la santé, en juillet 2015.

Reste une question. Qu'est devenu le site <u>Glyphosate.gouv.fr</u> lancé sous la houlette de l'Elysée dans l'esprit « start-up nation », censé être un outil de partage de bonnes pratiques entre agriculteurs ? Une démarche combattue par la FNSEA. Le compteur reste bloqué à 13 agriculteurs inscrits. Et pas un mot de M. Guillaume.